

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le vingt-six février deux mille dix-huit, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Vitry-en-Charollais, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du dix-neuf février deux mille dix-huit affichée le même jour.

Délibération n° 2018-007 – FINANCES DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment important dans la vie démocratique d'une collectivité. Présenté en Conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, il permet à l'assemblée délibérante :

- ↳ de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités affichées dans le budget primitif qui sera examiné le 9 avril prochain,
- ↳ d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ↳ de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

L'année 2018 année sera marquée essentiellement par :

- ↳ la poursuite des investissements engagés en 2016 par les trois anciennes communautés,
- ↳ l'harmonisation des compétences supplémentaires et la définition de l'intérêt communautaire d'ici le 31 décembre 2018.

Pour mémoire, la loi Notre du 7 août 2015 est venue apporter des précisions sur le contenu du DOB. En effet dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat, publié et transmis aux communes membres de l'EPCI.

Etant rappelé que le DOB ne nécessite pas en lui-même de positionnement. Il est néanmoins nécessaire de justifier de l'effectivité de ce débat qui se traduira par une délibération permettant d'en vérifier la tenue.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

PREND ACTE

↳ De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Nombre de conseillers en exercice : 75 **Secrétariat de séance assuré par :** Frédéric COUTO

Membres présents à la séance : 58 **Votants :** 69

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, Pierre BERTHIER, Sylvianne BONNOT, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Catherine CLERGUE, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAU, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Paul DUMONTET, Paul FAROUZE, François FORET, Nicole GEORGES, Daniel GORDAT, Gilles GUERIN, Robert KLEINGAERTNER, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Denise MEHU, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, Emmanuel REY, André RIBOULIN, Edith TERRIER, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Jean-Michel ROSSAT, Daniel PACAUD, Michelle BONNOT, Patrice MAILY, Laurence GUINET, Florence DE CHANAY.

Délégués ayant donné pouvoir : Daniel BERAUD à Patrick BOUILLON, David BEME à Chantal CHAPPUIS, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Christian LAROCHE à Jean-Bernard DESCHAMPS, Annie BOISSARD à Florence TERRIER, Arnaud LABAUNE à Michel TRAVELY, Chewki MARHEZ à Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGES à Emmanuel REY, Joël LAMBOEUF à André RIBOULIN, Jean PIRET à Noël PALLOT,

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Gérard DUCHET, Daniel MELIN, Pascal RAMEAU, Gérard LALLEMENT, Amélie THURIN, François JOLY.

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 février 2018
Pour extrait conforme

Le Président
Fabien GENET



Délibération 2018-007 du 26/02/2018

Page 1 sur 1

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/03/2018